VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ INTELLIGENTE

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

R.C.A.1V.Q. 171

ANNEXE X

CIRCULATION INTERDITE AUX CAMIONS ET AUX VÉHICULES-OUTILS

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

Circulation interdite aux camions et aux véhicules-outils

Période d'application

- Interdit en tout temps
- Interdit - 11h00 à 7h00
- Interdit en tout temps (sauf livraison locale)
- Interdit (sauf livraison locale) - Lundi au samedi (21h00 à 6h00) / Dimanche (0h00 à 24h00)
- Interdit (sauf livraison locale) - Lundi au vendredi (18h00 à 7h30) / Samedi et dimanche (0h00 à 24h00)

ÉCHELLE : 1:8 000

DATE: 2025-04-25